

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

18 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la
loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-
de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013, à**
19 h 15 (7 h 15 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Norman Young, maire de Kipawa

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 15 et adoption de l'ordre du jour.

12-13-601

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais en remaniant l'ordre de certains points;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet offre ses meilleurs souhaits aux élus pour 2014, année qui s'annonce fort chargée.

Bref retour sur la réunion de travail ayant eu lieu le 14 décembre 2013 où l'ensemble des mairesses et maires furent présents pour analyser et discuter sur le projet du budget 2014; le préfet souligne que cet atelier de travail a été des plus intéressants et qu'il y aurait lieu de répéter cette expérience pour travailler sur divers dossiers au sein de la MRCT.

12-13-602

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction à la résolution n° 11-13-552 pour inclure la demande du conseiller de comté, M. Bernard Flébus, qui souhaitait procéder à la nomination du comité administratif. Le préfet recommandait le report de cette décision à la séance de décembre afin de laisser le temps aux nouveaux élus de se familiariser avec les nombreux comités de la MRCT et faire connaître leur intérêt à agir comme représentant sur l'un d'eux. Il soulignait aussi qu'en principe, le comité administratif ne siègerait pas au mois de décembre, vu la réunion de travail organisée pour l'adoption du budget 2014.

12-13-603

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Lors de la prochaine séance du conseil des maires, est-il possible de mettre à l'ordre du jour l'enregistrement lors de la période de questions?

Réponse : Un comité de travail ad hoc, composé de Luc Lalonde et Bernard Flébus, se penchera sur cette question et émettra des recommandations. Le conseil des maires tiendra un caucus à sa séance du 15 janvier 2014 pour discuter de ce point, avec prise de position lors de sa séance publique. Dans les scénarios envisagés : dépôt par écrit des questions afin de permettre la prise de renseignements et ainsi fournir une réponse éclairée aux citoyens et avoir seulement une période de questions lors de la séance du conseil.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Si une seule période de questions, puisque des sujets sont ajoutés au moment du conseil des maires, la 2^e période de questions n'est-elle pas pertinente?

Réponse : Cet aspect fera partie des discussions le mois prochain.

➤ Question de M^{me} Lucie Charest :

Lors de la séance du mois dernier, une question fût posée et la réponse transmise par courrier électronique. Par respect envers les citoyens présents, comment cette réponse peut-elle être diffusée publiquement?

Réponse : La réponse sera incluse au présent procès-verbal (mentionné ci-bas).

➤ Question de M^{me} Lucie Charest (formulée le 27 novembre 2013) :

Pourquoi y a-t-il eu un transfert de poste budgétaire de l'ordre de 10 000 \$, passant du conseil des maires au C.A.?

Réponse (fournie par courrier électronique le 28 novembre 2013) : La diminution des montants budgétés par le conseil et le GAMME pour report (augmenter) dans le comité administratif et autres comités vise à équilibrer cette partie du budget 2013; cette situation est principalement due au fait qu'il y a eu des absences d'élus lors de certains conseils (surplus) alors qu'il y a eu plus de représentations dans les divers comités (manque à gagner). Cet exercice est réalisé à chaque fin d'année afin de réaffecter des sommes à l'intérieur d'un même poste budgétaire.

12-13-604

Corporation Augustin-Chénier – Demande d'aide financière.

Considérant qu'en vertu de l'article 102 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut supporter un organisme exploitant des équipements destinés à la pratique d'activités culturelles;

Considérant la demande faite par la Corporation Augustin-Chénier auprès des municipalités et de la MRCT, afin de participer financièrement aux dépenses d'exploitation de la Salle Augustin-Chénier, le théâtre et le cinéma du Rift, par une contribution annuelle de 60 849 \$;

Considérant que la Ville de Ville-Marie participe d'ores et déjà au financement de cet équipement à portée collective avec une contribution estimée de 94 500 \$; ce qui équivaut à plus de 50 % de la contribution municipale demandée;

Considérant qu'ailleurs au Québec et en Abitibi-Témiscamingue, la contribution municipale moyenne pour le maintien d'actifs culturels semblables à ceux que l'on retrouve avec la Corporation Augustin-Chénier est d'environ 14,3 %;

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités de partage des coûts associés aux opérations de ce lieu privilégié de diffusion de la culture;

Considérant que le Rift dessert une bonne partie de la population de la MRC que ce soit par le biais de spectacles professionnels, de projections cinématographiques ou à travers les organismes culturels témiscamiens qui utilisent ces équipements;

Considérant que le Rift contribue au développement économique et à la vitalité culturelle du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue participe financièrement aux dépenses d'exploitation de la Corporation Augustin-Chénier afin de soutenir le Rift selon une répartition de la contribution basée sur une moyenne entre la population et la fréquentation comme suit :

Municipalité	Population 2013	Fréquentation 2013	Répartition selon la population		Répartition selon la fréquentation		Moyenne population et fréquentation
			%	\$	%	\$	
Angliers	302	14	3,14 %	1 908 \$	0,63 %	382 \$	1 145 \$
Béarn	777	160	8,07 %	4 909 \$	7,18 %	4 368 \$	4 638 \$
Duhamel-Ouest	831	417	8,63 %	5 250 \$	18,71 %	11 384 \$	8 317 \$
Fugèreville	322	25	3,34 %	2 034 \$	1,12 %	682 \$	1 358 \$
Guérin	320	16	3,32 %	2 022 \$	0,72 %	437 \$	1 229 \$
Laforce	169	0	1,75 %	1 068 \$	0,00 %	0 \$	534 \$
Latulipe-et-Gaboury	298	21	3,09 %	1 883 \$	0,94 %	573 \$	1 228 \$
Laverlochère	731	190	7,59 %	4 618 \$	8,52 %	5 187 \$	4 902 \$
Lorrainville	1 328	513	13,79 %	8 389 \$	23,01 %	14 004 \$	11 197 \$
Moffet	209	13	2,17 %	1 320 \$	0,58 %	355 \$	838 \$
Nédélec	409	17	4,25 %	2 584 \$	0,76 %	464 \$	1 524 \$
Notre-Dame-du-Nord	1 110	141	11,52 %	7 012 \$	6,33 %	3 849 \$	5 431 \$
Rémigny	278	4	2,89 %	1 756 \$	0,18 %	109 \$	933 \$
St-Bruno-de-Guigues	1 136	435	11,79 %	7 177 \$	19,52 %	11 875 \$	9 526 \$
St-Édouard-de-Fabre	654	83	6,79 %	4 132 \$	3,72 %	2 266 \$	3 199 \$
St-Eugène-de-Guigues	459	146	4,77 %	2 900 \$	6,55 %	3 986 \$	3 443 \$
Belleterre	299	34	3,10 %	1 889 \$	1,53 %	928 \$	1 409 \$
Total	9 632	2 229	100,00 %	60 849 \$	100,00 %	60 849 \$	60 849 \$

La répartition de cette contribution financière sera à même les quotes-parts au budget 2014, mais exclura Kipawa et Témiscaming qui supportent la Salle Dottori à Témiscaming. De plus, la Ville de Ville-Marie, supportant déjà la Corporation Augustin-Chénier à la hauteur de 94 500 \$, est également exclue du calcul.

Au cours des prochains mois, afin d'assurer le maintien des services de loisirs et de culture au Témiscamingue, il importe de se questionner sur les modèles de financement existant et ceux qui assureront le maintien de ces services.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	14	9 080
Contre	5	6 144

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :
 Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

12-13-605

Durée de l'entente pour la contribution financière accordée à la Corporation Augustin-Chénier.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
 appuyé par M^{me} Isabelle Morin
 et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue participe financièrement aux dépenses d'exploitation de la Corporation Augustin-Chénier au montant de 60 849 \$ / an pour une durée minimale de deux ans (2014 et 2015).

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	16	11 484
Contre	3	3 740

Monsieur le conseiller de comté, Maurice Laverdière, vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

Messieurs les conseillers de comté, Jean-Yves Parent (Duhamel-Ouest) et Bernard Flébus (Ville-Marie), votent contre la résolution, préférant que l'engagement du conseil des maires soit pour un terme de quatre ans.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :
 Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

12-13-606

Budget 2014.

N. B. : Indice des prix à la consommation : Juillet 2012 à juillet 2013 : 1,3 %.

- Avis de motion : 18 décembre 2013
- Adoption : 15 janvier 2014

M. Bernard Flébus, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur « L'imposition des taxes et quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2014 » sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 15 janvier 2014, comprenant les quotes-parts et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés, ainsi que le financement du Centre local de développement (C. M., art. 148.0.2).

Lors d'une réunion de travail ayant eu lieu le 14 décembre 2013, un projet de budget 2014 fût déposé pour échanges et discussions sur divers scénarios envisagés pour la prochaine année.

À la présente séance, les élus poursuivent l'analyse du projet de budget 2014 et demandent les modifications suivantes :

- ↪ Inclure au poste « Sécurité publique et incendie », un montant de 10 000 \$ pour le projet de limite de vitesse (phase 2);
- ↪ Au poste « Développement économique et social », voir à diminuer à 25 000 \$ le point Développement de projets MRCT.

Lors de la séance de janvier 2014, une présentation expliquant les écarts entre les quotes-parts et les hausses de la richesse foncière uniformisée sera exposée au conseil des maires pour une meilleure compréhension des différents pourcentages affectant les municipalités.

12-13-607

Systeme de communications incendie (radios).

Lors de la séance du 21 mai 2008, le conseil par la résolution n° 05-08-208 autorisait l'achat de Radio-Com JBM, conformément aux offres de services (soumissions) du 22 avril 2008, de répéteurs au coût de 31 000 \$ plus 3 105 \$/année de frais d'entretien dans le cadre du projet de répartition radio uniforme dans les véhicules d'intervention des services de sécurité incendie pour la couverture des secteurs Nord, Centre et Est dans la MRC de Témiscamingue, à l'exception du secteur Sud à Témiscaming et Kipawa exclus du projet.

Le déploiement du système de communications incendie étant complété, Radio-Com JBM est prêt à configurer les radios; pour ce faire, la MRCT doit payer les licences à Industrie Canada afin que les tests de communications puissent être réalisés. Les coûts à prévoir au budget 2014 :

Description	Coûts
Installation des répéteurs dans trois tours	32 150,00 \$
Frais de location et d'entretien annuels	4 500,00 \$
Licences des fréquences à Industrie Canada	4 916,40 \$
Inclusion des fréquences au CAUAT	5 000,00 \$
Licences annuelles pour utilisation des radios	3 444,00 \$
Total	50 010,40 \$

Le conseil des maires demande que les coûts de 2008 soient maintenus et de vérifier si les répéteurs peuvent être installés dans les tours de Communication-Témiscamingue. Un suivi de ce dossier sera assuré pour le prochain conseil qui se tiendra le 15 janvier 2014. Il est tout de même recommandé que la répartition des coûts ci-haut mentionnés soit incluse au projet du budget 2014.

12-13-608

Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires 2014.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du **comité administratif** pour 2014, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 17 h :

➤ 8 janvier	➤ Aucun en juillet
➤ 5 février	➤ 6 août
➤ 5 mars	➤ 3 septembre
➤ 2 avril	➤ 1 ^{er} octobre
➤ 7 mai	➤ 5 novembre
➤ 4 juin	➤ 3 décembre

- ❖ Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du **conseil des maires** pour 2014, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h :

➤ 15 janvier	➤ Aucun en juillet
➤ 26 février	➤ 20 août
➤ 19 mars	➤ 17 septembre
➤ 16 avril	➤ 15 octobre
➤ 21 mai	➤ 26 novembre
➤ 18 juin	➤ 17 décembre

- ❖ Que suite à l'adoption du présent calendrier, un avis du contenu du présent calendrier sera publié par le secrétaire-trésorier – directeur général, sur le site Internet de la MRCT.

12-13-609

Représentation – Élections et/ou nominations pour 2014.

Rappel de la procédure

- ① Mise en nomination sur proposition dûment appuyée des maires;
- ② Fermeture de la mise en nomination;
- ③ Votes donnés au scrutin secret;

N.B. : Il y aura autant de tours de scrutin que nécessaire pour qu'un des candidats ou candidates mis en nomination obtienne la majorité des voix des membres présents (50 % + 1, 1 maire = 1 vote).

- ④ À chaque tour de scrutin où plus de deux candidats seront en nomination, celui ayant obtenu le moins de voix sera éliminé;
- ⑤ En donnant le résultat, il n'est pas dévoilé le nombre de votes pour chacun des candidats;
- ⑥ La directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue est présidente d'élection.

Scrutateurs : M^{me} Lyne Gironne
M. Daniel Dufault

- **Préfet élu au suffrage universel** le 3 novembre 2013 – Mandat de quatre ans : M. Arnaud Warolin.

➤ **Préfète suppléante :**

Le préfet élu, M. Arnaud Warolin, annonce la nomination de M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec, à titre de préfète suppléante de la MRC de Témiscamingue, pour une période d'un an (article 198, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, LRQ, chapitre A-19.1), renouvelée en 2015, 2016 et 2017.

1) **Comité administratif :**

(Réf. : C. M., article 123 – Règlement n° 151-12-2011 adopté le 21 décembre 2011).

« Composé du préfet, de la préfète suppléante et de quatre autres membres du conseil. La composition du C. A. à l'exception du préfet, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

Équipe actuelle (2013) nommée le 19 décembre 2012 :

- Préfet, M. Arnaud Warolin, élu au suffrage universel, le 1^{er} novembre 2009 pour un mandat de quatre ans;
- Préfète suppléante, M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec, nommée le 25 novembre 2009 (secteur Nord);
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère (secteur Centre);
- M^{me} Claudine Laforge Clouâtre, mairesse de St-Édouard-de-Fabre (secteur Centre);
- M. Philippe Barette, maire de Témiscaming (secteur Sud).

Autres fonctions du comité administratif :

- **Comité multiresource** (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au C. A. pour l'occasion.

Le préfet et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (C. A.).

—————//—————

Il est convenu d'assurer au C. A. une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, dont deux pour le secteur Centre.

—————//—————

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Sud :**

- ✎ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming
Proposé par M. Mario Drouin
Appuyé par M. Jean-Yves Parent

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M. Luc Lalonde
Appuyé par M. Jocelyn Aylwin

⇒ **M^{me} Nicole Rochon, accepte**

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Est :**

⇒ M. André Pâquet, maire de Fugèreville
Proposé par M. Bernard Flébus
Appuyé par M^{me} Isabelle Morin

⇒ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre
Proposé par M. André Pâquet
Appuyé par M. Maurice Laverdière

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M^{me} Carmen Rivard
Appuyé par M. Daniel Barrette

⇒ **M. André Pâquet, refuse**

⇒ **M. Bruno Boyer, accepte**

➤ **Mise en nomination des représentants du secteur Centre :**

⇒ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
Proposé par M. Bernard Flébus
Appuyé par M. Mario Drouin

⇒ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère
Proposé par M^{me} Édith Lafond
Appuyé par M. Luc Lalonde

⇒ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie
Proposé par M. Simon Gélinas
Appuyé par M. Jean-Yves Parent

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M. Luc Lalonde
Appuyé par M. Jean-Yves Parent

⇒ **M. Simon Gélinas, accepte**

⇒ **M. Daniel Barrette, accepte**

⇒ **M. Bernard Flébus, accepte**

—————//—————
Un vote s'impose pour les deux représentants du secteur
Centre entre messieurs Gélinas, Barrette et Flébus.

Au 1^{er} tour de scrutin, **M. Simon Gélinas** et **M. Daniel Barrette**
sont élus majoritairement au comité administratif de la MRC.

Au terme de cette élection, M. Bernard Flébus informe le conseil des maires de sa déception de ne pouvoir siéger d'office au sein du comité administratif, étant maire de l'une des deux villes contribuant le plus aux quotes-parts de la MRCT.

—————//—————

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler et d'établir comme suit la représentation de la MRCT auprès d'événements, de comités et d'organismes pour l'année 2014 :

2) Représentants à la Table des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989 :

- ↪ Préfet de la MRCT (d'office), ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière, de la MRCT.

3) Délégués (C. M., article 129 – préfet et deux membres) :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet d'office;
- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

4) Substituts aux délégués :

- ↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;
- ↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

5) Société de développement du Témiscamingue (SDT / CLD) créée en juillet 1994 (Regroupement CDÉT, OTT, CADC, CAE) et reconstituée le 17 août 2011 :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest;
- ↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

6) Représentants au congrès de la FQM :

- ↪ Préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière.

7) Représentants à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;

—————//—————

- ↪ M^{me} Lorraine Barrette, Société civile (Laverlochère).

- 8) **Représentant à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et le Baladeur (fusionné en 2014) :**
- ↳ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.
- 9) **Représentant à l'Unité de loisir et de sport d'Abitibi-Témiscamingue :**
- ↳ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville.
- 10) **Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :**
- ↳ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;
- ↳ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.
- 11) **Représentant à la Commission culturelle témiscamienne :**
- ↳ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.
- 12) **Représentant au Comité de promotion touristique du Témiscamingue créé en octobre 2000 et dont les activités débutent en 2001 :**
- ↳ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord.
- 13) **Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005 :**
- ↳ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.
- 14) **Représentants au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007 :**
- ↳ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- ↳ M. Donald Alarie, maire de St-Bruno-de-Guigues
- ↳ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.
- 15) **Représentant au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (Large bande) créée en mars 2005 :**
- ↳ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.
- 16) **Représentant à la Corporation de développement de l'enseignement supérieur du Témiscamingue (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue), créée le 14 décembre 2004 :**
- ↳ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers.

17) Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005 :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers;

↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;

↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury

↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;

————— // —————

↪ M. Serge Côté, directeur général de St-Bruno-de-Guigues;

↪ M. Patrice LeBlanc, Chaire Desjardins;

↪ M^{me} Véronic Beulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT;

↪ M. Guillaume Beaulieu, agent de développement de la MRCT;

↪ M. Yves Grafteaux, agent de développement de la MRCT; (en remplacement de M^{me} Monia Jacques).

↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

18) Représentant à la Table de concertation régionale en contrôle routier de l'Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec créée en 2004 :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT.

19) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA) :

➤ **Représentant du conseil de la MRCT :**

↪ Le maire de la municipalité concernée par le règlement à l'étude;

↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.

➤ **Représentants de l'UPA :**

↪ À suivre.

➤ **Résident de la MRCT :**

↪ À suivre.

➤ **Personne-ressource :**

↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

20) Comité municipal agricole et agroalimentaire :

- ↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;
- ↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.
- ↪ M^{me} Pierrette Corriveau, entrepreneure et représentante des citoyens;
- ↪ M^{me} Vicky Brunet, productrice de bovins et forestier (Latulipe-et-Gaboury) / Ferme VB et JP Duclos S.E.N.C.;
- ↪ M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- ↪ M. Mario Perron, producteur de bovins (St-Édouard-de-Fabre) / Ferme Étoile filante;
- ↪ M. Yval Boucher, producteur forestier (St-Eugène-de-Guigues) / Ferme sylvicole Yval Boucher;
- ↪ M^{me} Josiane Richer, membre de soutien au sein du comité et conseillère au développement des entreprises en agroalimentaire à la SDT;
- ↪ M^{me} Monia Jacques, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

21) Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

- ↪ (*Élections en cours*).

22) Comité « ruralité » de la CRÉ, formé en 2006 :

- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

23) Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue – FIER :

- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

24) Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006 :

- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
- ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;
- ↪ M. Donald Alarie, maire de St-Bruno-de-Guigues;
- ↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;

- ↪ M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
- ↪ M^{me} Francyne Bleau, directrice générale de Lorrainville;
- ↪ M. Réjean Pelletier, directeur général de Notre-Dame-du-Nord;
- ↪ M. Maurice Paquin, directeur général de Témiscaming;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

Personnes-ressources :

- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT;
- ↪ M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement de la MRCT;
- ↪ M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

25) Comité de sécurité incendie de la MRCT :

Un chef pompier représentant le secteur Est :

- ↪ M. Jean-Luc Paquet.

Un chef pompier représentant le secteur Nord :

- ↪ M. Christian Turpin.

Deux chefs pompiers représentant le secteur Sud :

- ↪ M. Martin Bérubé;
- ↪ M. Guy Boulard.

Deux chefs pompiers représentant le secteur Centre :

- ↪ M. Jean Martineau;
- ↪ M. Roger Perron.

Trois élus municipaux, maires et/ou conseillers qui ont un intérêt pour la sécurité incendie :

- ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;
- ↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny;
- ↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.

Personne-ressource :

- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT;
- ↪ M. François Gingras, préventionniste en sécurité incendie de la MRCT.

26) Représentant au C. A. de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 2008 :

- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

27) Québec en Forme créé en 2008 :

- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

28) MRC/Ville-amie des aînés créée en 2008 :

- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

29) Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

- ↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;
- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury – secteur Est;
- ↪ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec – secteur Nord;
- ↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny – secteur Nord;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie – secteur Centre;
- ↪ M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel – secteur Sud;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

30) Comité de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :

- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

31) Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009 :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
- ↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;
- ↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

32) Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue :

- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

33) Fonds d'adaptation et de diversification économique (FADET) créé le 10 novembre 2010 (MRCT – SDT – CRÉ / 75 000 \$ / chaque / trois ans. Total 675 000 \$) :

- ↪ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;
- ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

34) Persévérance scolaire et réussite éducative :

- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.

35) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT / CRÉ) :

- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

36) Entrepreneuriat Jeunesse :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers.

37) Domaine de la Baie Gilles :

- ↪ M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

38) Comité santé / Témiscamingue – Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue :

- ↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;
- ↪ M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel.

39) Représentant à la SOLIDE de la MRCT (Fonds d'investissement) créée en 1995 :

- ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

40) Association forestière de l’Abitibi-Témiscamingue créée en 2011 :

↳ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

41) Conseil régional de l’environnement (CREAT) :

↳ M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec.

42) Comité logement :

↳ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

↳ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest;

↳ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie.

Note :

Concernant la rémunération des élus (élues)

Tous les délégués et représentants élus sont rémunérés et leurs dépenses (frais de déplacement et de séjour) seront remboursées dans l’exercice de leurs fonctions selon la politique établie pour l’année 2014.

Les dépenses sont remboursées aux conditions suivantes :

- Une conférence téléphonique n’est pas considérée comme une réunion, c’est-à-dire aucune rémunération;
- Un congrès d’une fin de semaine équivaut à une seule réunion, c’est-à-dire une rémunération simple;
- Les dépenses sont remboursables sur présentation d’un rapport de réunion, transmis à la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT au moins quatre fois par année, c’est-à-dire à tous les trois mois au maximum.

12-13-610

Salon du livre de l’Abitibi-Témiscamingue – Proposition de candidature.

Considérant le poste vacant depuis le départ de M. Jacquelin Bastien au conseil d’administration au Salon du livre de l’Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ De recommander la candidature de M^{me} Isabelle Morin, mairesse de la municipalité de Laforce.

12-13-611

Gestion des matières résiduelles – Rapport d’activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d’activités faisant état de l’évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l’Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Centre de tri – État de situation.

12-13-612

Depuis le 22 novembre 2013, les activités du centre de tri situé au Centre de valorisation des matières résiduelles de St-Édouard-de-Fabre sont suspendues. Les équipements déjà en place, presse à ballots et centre de transfert, permettent la mise en ballot des matières récupérées qui sont transportées à Gatineau chez Tricentris où les coûts de traitement sont beaucoup moins élevés.

Une rencontre s'est tenue le 12 décembre 2013 par la Conférence des préfets afin d'échanger sur les solutions possibles pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il fut convenu d'attendre le prochain mois, des procédures sont actuellement en cours pour régler le dossier « Sani-tri ». Pour la MRC de Témiscamingue, le scénario actuellement le plus économique demeure l'adhésion aux services de Tricentris.

Par ailleurs, M. Bernard Flébus questionne le conseil des maires à savoir quelles mesures seront mises en place pour récompenser les municipalités offrant une meilleure performance pour la collecte des matières résiduelles. Lors de la réunion prébudgétaire ayant eu lieu le 14 décembre 2013, il fut convenu de conserver le statu quo pour la répartition du budget de la gestion des matières résiduelles (budget de base et selon les quatre critères). Au cours de la prochaine année, le CAGE travaillera à cibler une méthode de calcul afin de tenir compte des diverses situations vécues dans les municipalités (villégiature, pourvoiries, achalandage des touristes, restauration, exploitations agricoles, etc.) et inclure la notion de « performance » établie selon deux années de référence (2013 et 2014).

M. Flébus rapporte un propos de M. Jean-Maurice Matte à l'effet que la MRC de la Vallée-de-l'Or acheminerait son compost au Témiscamingue. Lors de la rencontre à la Conférence des préfets, diverses hypothèses furent émises sur un échange de services entre les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, mais aucune décision n'a été prise.

12-13-613

Internet haute vitesse – Demande d'aide financière de Communication-Témiscamingue.

Le conseil prend acte de la demande d'aide financière de Communication-Témiscamingue formulée dans une correspondance et veut prendre connaissance du rapport sur l'analyse de l'infrastructure, du développement et des nouvelles technologies réalisé par une firme externe. Le dépôt de ce rapport est prévu en février 2014. La MRCT participe financièrement à la réalisation de cette étude via le Fonds d'adaptation et de diversification pour une somme de 19 340 \$.

12-13-614

Forum économique 2014 – Demande d'aide financière de la Société de développement du Témiscamingue (SDT).

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas donner suite à la demande de soutien financier de la SDT, pour le forum économique 2014.

Conscients de l'importance de l'apport économique des entrepreneurs du Témiscamingue, les élus se questionnent sur le budget (au-delà de 110 000 \$) engendré par la tenue de ce forum, visant la venue de 200 participants.

Par ailleurs, le conseil des maires prend acte de la contribution financière de la MRCT via le Volet 2 du FADET à la hauteur de 20 000 \$.

12-13-615

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 11 décembre 2013, tel que transmis le 13 décembre 2013 par courrier électronique aux élus.

Considérant que le comité administratif est composé du préfet, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil;

Considérant qu'au terme des élections municipales de novembre 2013, deux membres nommés le 19 décembre 2012 n'ont pas été réélus;

Considérant l'avis verbal du MAMROT à l'effet que le comité administratif aurait dû être nommé à nouveau avant de siéger et recommande sa nomination lors de la présente séance;

Considérant la tenue d'une séance publique le 11 décembre 2013 du comité administratif formant alors le quorum;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 11 décembre 2013 et des décisions qui y sont contenues;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

❖ D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 11 décembre 2013.

12-13-616

Autorisation pour appel d'offres – Programme d'aide au transport aérien – Volet 3.

Considérant qu'on retrouve à l'intérieur de la MRC de Témiscamingue un aéroport de type régional, mais aucun service régulier de transport aérien vers les grands centres du Québec et de l'Ontario;

Considérant que la MRC de Témiscamingue est admissible pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide au transport aérien (PATA) et que le Volet 3 permet le financement d'étude de marché;

Considérant que pour faire une demande de subvention, la MRC de Témiscamingue se doit, au préalable, aller en appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes de consultants et offrir un contrat à une de ces firmes, conditionnel à l'octroi d'une subvention;

Considérant que le programme se termine le 31 mars 2014, sans garantie que le programme soit reconduit;

Considérant qu'il revient au conseil des maires de décider d'octroyer le contrat à une firme de consultants et d'aller de l'avant avec la réalisation ou non d'une étude de marché;

Considérant que le fait d'aller en appel d'offres n'engage en rien la MRC de Témiscamingue, ni monétairement ni moralement;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude de marché, en lien avec la mise sur pied d'un service de transport aérien régulier, entre l'aéroport de St-Bruno-de-Guigues et les grands centres du Québec et de l'Ontario. Les soumissions seront reçues au bureau de la MRC jusqu'à 16 h 30 le 31 janvier 2014. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Ce nouveau processus d'appel d'offres devra respecter en tout point les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, notamment quant aux critères d'évaluation, au système de pointage et au mode de transmission des soumissions. Les documents d'appel d'offres doivent intégrer l'ensemble des conditions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue.

12-13-617

Projet de loi sur les mines.

Le 5 décembre 2013, un projet de loi modifiant la *Loi sur les mines* a été déposé. C'est le 4^e projet de loi en quatre ans, les trois premiers n'ayant pas été adoptés. Ce projet de loi prévoit que :

- Tous les projets miniers de plus de 2 000 tonnes par jour (et tous les projets de mine de terres rares, peu importe la capacité) seront assujettis à des audiences du BAPE (actuellement seuls les projets de plus de 7 000 tonnes par jour le sont). Dans le cas des projets miniers de moins de 2 000 tonnes par jour, la compagnie minière devra tenir une consultation publique sur son projet et son plan de restauration;
- Toutes les compagnies qui auront un claim devront informer la municipalité locale de son obtention dans un délai de 60 jours, ainsi que des travaux prévus 30 jours à l'avance;
- Lorsqu'une mine est en exploitation, il devra y avoir un comité local sur les retombées économiques, avec au moins un siège pour le monde municipal;
- Il y aura interdiction d'activités minières dans les périmètres urbains;

- En plus, des périmètres urbains, les MRC qui le veulent, pourront identifier dans leur schéma d'aménagement des zones où les activités minières seront interdites (c'est-à-dire un territoire où la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière). Le gouvernement publiera des orientations à ce sujet, plus tard. Le précédent projet de loi prévoyait que les schémas pourraient aussi contenir des zones où les activités minières seraient permises sous conditions. Cette possibilité n'existe plus. Le précédent projet de loi prévoyait aussi que, une fois les zones interdites intégrées dans le schéma, le MRN pouvait (quelques années plus tard) demander à la MRC de les modifier (pour permettre la réalisation d'une mine). Cette possibilité n'existe plus;
- Dans le cas d'un projet de mine à ciel ouvert, le MRN exigera une analyse sur les possibilités de remblaiement de la fosse.

Enfin, pour la quarantaine de MRC qui gèrent le sable et le gravier en terre publique, ce projet de loi propose notamment que :

- La liste des zones sensibles où un bail peut être refusé (ou accepté avec conditions), soit élargie pour inclure les aires de protection des prises d'eau municipales, les eskers ayant un potentiel en eau potable, toute zone susceptible de générer des conflits d'usage et pour tout motif d'intérêt public;
- La liste des exploitants exclus des redevances (36 ¢ la tonne) soit modifiée. L'entretien des chemins par les municipalités sera clairement exclu des redevances. Pour être exclus des redevances, les chemins forestiers devront servir à la récolte du bois. Les autres chemins forestiers seront soumis aux redevances;
- Les rapports annuels et trimestriels soient désormais rendus publics;
- À l'expiration du bail, l'exploitant doit enlever tous ces biens et tout le sable/gravier extrait.

Le projet de loi 70 ne concerne pas les sablières et gravières situées en terres privées. Celles-ci restent sous la juridiction de la CPTAQ et du MDDEFP.

12-13-618

Rendez-vous de la forêt.

Au terme du Rendez-vous national de la forêt québécoise ayant eu lieu le 21 et 22 novembre 2013, le gouvernement procède à l'annonce de divers engagements pour soutenir le milieu forestier avec un cadre financier de 675 M\$ sur trois ans.

Parmi les engagements importants :

- Chantier sur la production du bois (avril et décembre 2014);
- Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée (juin 2014);
- Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier (printemps 2014);

- 320 M\$ pour moderniser l'industrie forestière;
- 50 M\$ pour un programme de biomasse forestière résiduelle;
- 45 M\$ pour l'attraction, la rétention et la formation de la main-d'œuvre;
- 6 M\$ en recherche;
- 120 M\$ pour soutenir l'acquisition d'équipements forestiers;
- Budget de 250 M\$ / année pour la sylviculture;
- Quatre projets pilotes pour la forêt de proximité;
- Remboursement des taxes foncières.

À ce propos, le programme de remboursement des taxes foncières existe depuis 1985. C'est un crédit d'impôt qui permet à un propriétaire de boisé privé de réclamer 85 % du montant payé en taxes municipales et scolaires, pour des travaux réalisés sur ses lots boisés.

Conditions :

- Posséder au moins 4 hectares boisés;
- Avoir sa carte du SPBAT;
- Avoir fait des travaux sylvicoles pour une valeur supérieure au montant de taxes municipales et scolaires;
- Obtenir un rapport d'ingénieur forestier attestant des travaux sylvicoles;
- Réclamer le tout dans son rapport d'impôt.

L'annonce lors du Rendez-vous national de la forêt québécoise concernait la mise à jour de la liste des travaux sylvicoles admissibles au crédit d'impôt, plus de travaux seront désormais admissibles. Le gouvernement estime que cette mesure coûtera 3 M\$ par année pour les trois prochaines années.

	Province de Québec	Témiscamingue
Nombre de propriétaires admissibles au crédit d'impôt	130 000	1 000
Mesure annoncée	3 M\$	23 000 \$

12-13-619

Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

Le 5 décembre 2013, le gouvernement du Québec procède au lancement officiel de la Politique nationale de la ruralité (PNR) 2014-2024.

Comparatif des deux dernières générations de la PNR :

PNR 2 / 2007-2014	PNR 3 / 2014-2024
Investissements totaux : 280 M\$	Investissements totaux : 470 M\$.
Durée : 7 ans	Durée : 10 ans.
Enveloppe des Pactes ruraux : 213 M\$	Enveloppe des Pactes ruraux : 340 M\$ (maintien des caractéristiques qui ont fait le succès de cette mesure – ajout de membres au comité de suivi : jeunesse, société civile, MAMROT).
Enveloppe pour les agents de développement rural : 25,3 M\$	Enveloppe pour les agents de développement rural : 49 M\$.
Nombre d'agents ruraux ajoutés : 32 (nombre d'agents passant de 104 à 136).	Nombre d'agents ruraux ajoutés : 19 (nombre d'agents passant de 136 à 155 – 1 à 4 agents par MRC, selon les critères).
Création de laboratoires ruraux : 15,5 M\$	Création de « Pactes plus » : 63,5 M\$. Initiative visant à mettre en place des projets majeurs et intersectoriels misant sur la concertation territoriale 750 000 \$ réservé par MRC entièrement rurale afin de réaliser deux ou trois projets d'ici 2024. Nouvelle mesure étant donné l'abolition des laboratoires ruraux, du Fonds d'initiative et des produits de spécialité de la PNR 2.
Création d'un Fonds d'initiative pour l'avenir rural : 8,6 M\$	
Soutenir la création de produits de spécialité : 12 M\$	
Lancement des Grands prix de la ruralité	Maintien des Grands prix de la ruralité.
Se doter d'un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales	Nouvel indice de vitalité économique développé par le MAMROT (en 2014), mis à jour tous les trois ans.
	Encourage la participation citoyenne : chaque MRC devra organiser chaque année une activité publique de participation citoyenne.
	Nouveaux outils développés : plateforme numérique d'échanges, conférences en ligne, outil de mesure de vitalité sociale.
Accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux	Politique guidée par les principes de décentralisation, d'approche intersectorielle, de respect de l'autonomie des milieux et de souplesse d'application des mesures.
Encourager une dynamique de développement par territoire	Approche intersectorielle afin de rallier tous les acteurs autour d'une vision commune.

12-13-620

Activité de réseautage du milieu municipal sous la formule d'un « 5 à 7 » – 16 janvier 2014.

La MRCT organise un « 5 à 7 » visant à permettre aux élus, conseillers, directeurs généraux et employés de la MRC d'échanger sur le milieu municipal. Cette activité se tiendra le 16 janvier 2014 à la Galerie du Rift à Ville-Marie.

Plan d'action de la MRCT.

12-13-621

Une consultation pour le renouvellement du plan d'action de la MRC de Témiscamingue est présentement en cours. Ainsi, les élus sont invités à prendre connaissance du projet de ce plan d'action et faire parvenir leurs commentaires à M. Guillaume Beaulieu, agent de développement, d'ici le 14 février 2014.

Par la suite, le comité du GAMME recommandera auprès du conseil des maires, les priorités d'actions à mettre en place pour 2014-2017.

12-13-622

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Un comité sur l'avenir de l'éducation au Témiscamingue sera bientôt formé : le conseil des maires peut-il nommer un membre pour siéger sur ce comité?

Réponse : Avant de se prononcer, le conseil demande d'avoir davantage d'informations (mandat, composition, lien avec la CSLT).

12-13-623

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 15 janvier 2014

Il est 22 h 30.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.